



La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

■ Un mouvement «bottom-up» unique en son genre

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie réunit les collectivités locales et régionales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie sur leurs territoires. **Ce mouvement « bottom-up » unique en son genre**, lancé en 2008 avec le soutien de la Commission européenne, compte désormais plus de 6 500 signataires*.

En 2015, cette initiative a adopté de nouveaux objectifs : la Convention des Maires pour le climat et l'énergie renforce l'engagement initial de réduction des émissions de CO₂ et intègre l'adaptation au changement climatique. Les collectivités locales signataires adoptent une vision commune : accélérer la **décarbonisation** de leurs territoires, renforcer leur capacité à **s'adapter** aux effets du changement climatique et permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.

Elles s'engagent à développer des Plans d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat pour 2030 et à mettre en œuvre des **actions locales d'atténuation du changement climatique et d'adaptation**.



Miguel Arias Cañete

La Convention des Maires est «la plus grande initiative urbaine au monde pour le climat et l'énergie».

Commissaire européen chargé de l'action pour le climat et de l'énergie



Dirigeants et maires européens approuvent symboliquement les objectifs de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie au Parlement européen en 2015.

■ Rejoignez la Convention !

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie est ouverte à toutes les collectivités locales constituées de manière démocratique et représentées par des personnes élues, quels que soit leur taille et le degré de mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et climatiques. **Les signataires déjà engagés en faveur des objectifs 2020 et/ou de l'initiative Mayors Adapt sont invités à signer à nouveau pour les objectifs 2030.**

Les collectivités locales de petite taille ou de taille moyenne voisines peuvent également, sous certaines conditions, rejoindre la Convention des Maires en tant que groupe de signataires.

Les autorités régionales ou nationales ainsi que les organisations à but non lucratif peuvent soutenir les signataires en leur fournissant les ressources et le savoir-faire nécessaires et être reconnues comme **Coordinateurs** ou **Promoteurs** de la Convention des Maires.

* mars 2016

Pourquoi s'engager ?

- Une reconnaissance et une grande visibilité sur la scène internationale pour l'action de votre collectivité locale en faveur du climat et de l'énergie
- Une chance de contribuer à façonner la politique énergie-climat de l'UE
- Des engagements crédibles grâce à un reporting et un suivi réguliers
- De meilleures chances de financement de vos projets locaux en faveur du climat et de l'énergie
- Des méthodes innovantes de mise en réseau, d'échange d'expériences et de renforcement de capacités grâce à des événements réguliers, des jumelages, des webinaires ou des groupes de discussion en ligne
- Une assistance concrète (helpdesk), de la documentation et des outils méthodologiques
- Un accès direct à un « savoir-faire d'excellence » et à des études de cas inspirantes
- Une auto-évaluation et des échanges entre pairs facilités grâce à un cadre de reporting et de suivi commun
- Un cadre de référence flexible pour la mise en œuvre, adaptable aux besoins locaux
- Une coopération et un soutien accrus de la part des autorités nationales et régionales



« Pour Fonte Nuova, l'engagement dans la Convention des Maires pour le climat et l'énergie est l'occasion de développer des plans d'action en faveur de l'adaptation au changement climatique pour la gestion durable et la sécurité future de notre territoire. »

Donatella Ibba, Adjointe au maire en charge de l'environnement, Fonte Nuova, Italie



« La Convention des Maires permet à Gand de devenir une ville intelligente et durable. Elle offre des leviers pour une approche transversale vers une ville climatiquement neutre, qui responsabilise ses citoyens, et qui repose sur une économie respectueuse de l'environnement. »

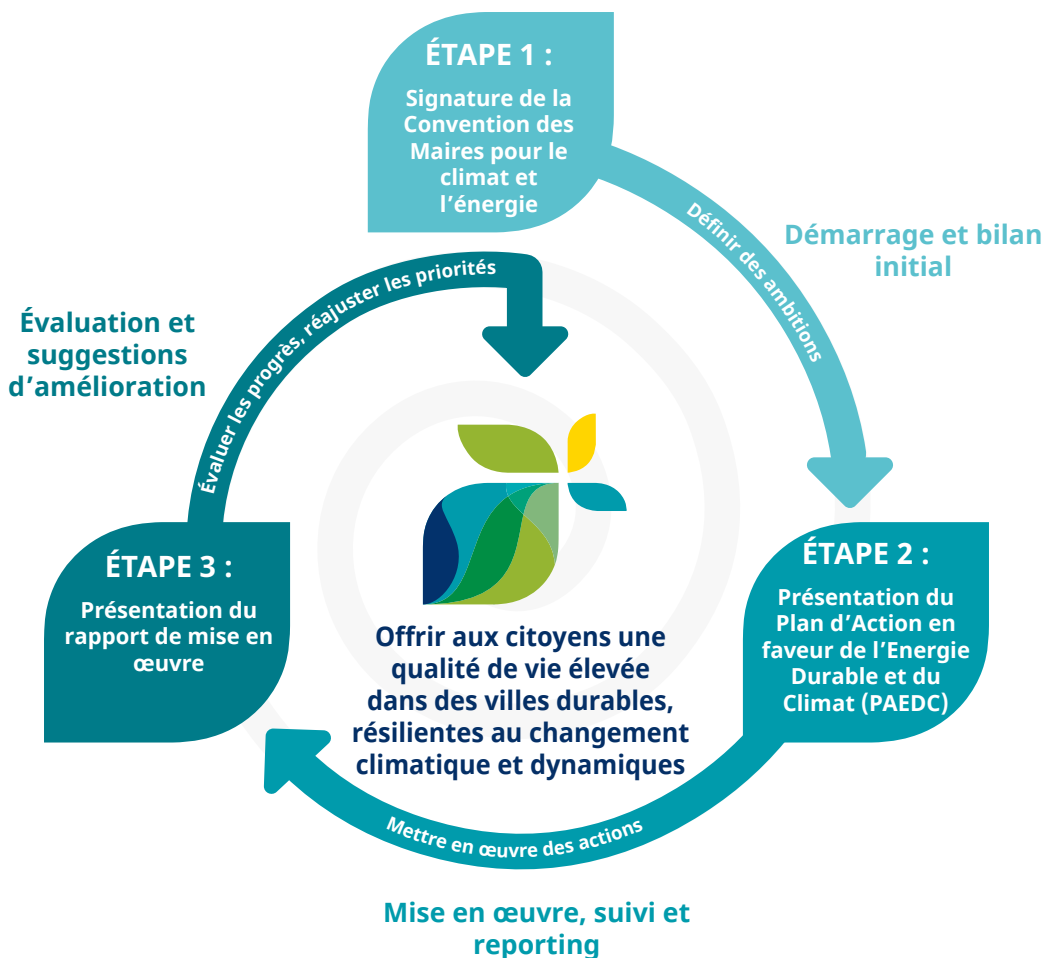
Daniël Termont, Bourgmestre de Gand, Belgique



« La Convention des Maires pour le climat et l'énergie nous offre l'occasion de faire avancer nos projets de réseaux intelligents, ce qui génèrera des économies d'énergie et nous aidera à impliquer la communauté locale. »

Bojan Sever, Maire d'Idrija, Slovénie

La Convention des Maires étape par étape



Les signataires présentent un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) intégrant les deux volets d'atténuation et d'adaptation dans un délai de deux ans suivant la signature officielle de la Convention. Le PAEDC repose sur un inventaire de référence des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique. Les signataires présentent un rapport tous les deux ans.

La vision et les engagements des signataires

ATTÉNUATION

Accélérer la décarbonisation de nos territoires

ADAPTATION

Renforcer notre capacité à nous adapter aux effets inévitables du changement climatique

UNE ÉNERGIE SÛRE, DURABLE ET ABORDABLE

Améliorer l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation d'énergies renouvelables

Vers une vision partagée pour 2050

Atteindre, voire dépasser, les objectifs climatiques et énergétiques 2030 de l'UE

- Réduire d'au moins **40 %** les émissions de CO₂ (et si possible, d'autres gaz à effet de serre) grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et un plus grand recours aux énergies renouvelables
- Renforcer la **résilience** des territoires aux effets du changement climatique
- Accroître la coopération avec les autres collectivités locales et régionales au sein de l'UE et au-delà pour améliorer l'accès à une **énergie sûre, durable et abordable**

Offrir aux citoyens une qualité de vie élevée dans des villes durables, résilientes au changement climatique et dynamiques

■ Comment rejoindre la Convention ?

L'adhésion à la Convention des Maires nécessite un engagement politique formel.

Le formulaire d'adhésion doit être signé par le maire ou un représentant équivalent du conseil municipal.

Informations complémentaires : www.eumayors.eu > Participation



■ Le Bureau de la Convention des Maires

Le Bureau de la Convention des Maires est responsable de la coordination globale de l'initiative. Il est composé de réseaux de collectivités locales et régionales : Energy Cities, Climate Alliance, CEMR, EUROCITIES et FEDARENE, qui travaillent en étroite collaboration avec ECOFYS, Fresh Thoughts et IFOK.

■ Plus d'informations

Bureau de la Convention des Maires

63-67 rue d'Arlon

1040 Bruxelles

Belgique

Tel. : +32 2 400 10 67

E-mail : info@eumayors.eu

Twitter : @eumayors



www.eumayors.eu



Cofinancé par les programmes Energie Intelligente
- Europe et LIFE+ de l'Union européenne



Convention des Maires
pour le Climat et l'Energie